



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 24 novembre 2022

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 10/2022

Prêt de la Commune d'Hermenches, à durée déterminée, en faveur de la Société d'organisation du Giron de la Broye FVJC 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le Giron de la Broye des jeunesses campagnardes se déroulera en juillet 2023 sur le territoire communal.

Une société a été créée dans le but de l'organisation de cette manifestation.

Cette société n'a pas encore suffisamment de liquidité pour financer les premières infrastructures.

Une demande de prêt, remboursable, a été faite envers la Commune de même qu'envers la Société de jeunesse.

II. Position de la municipalité

La Municipalité a préavisé favorablement la demande de la société d'organisation du Giron de la Broye 2023.

Un contrat de prêt a été élaboré, discuté et accepté entre les deux parties.

III. Prêt – conditions - garanties

- Prêt de CHF 50'000.-- maximum
- Prêt sans intérêt
- Acompte de CHF 20'000.-- en fin 2022
- Solde par tranche selon besoins
- Remboursement de la totalité au 31 juillet 2023
- Les membres du comité de la société du Giron de la Broye 2023 sont garants du prêt

./.

IV. Financement

Trésorerie communale.

V. Conclusions

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance

d é c i d e

- 1) autorise formellement la Municipalité à octroyer un prêt de maximum CHF 50'000.-- à la société du Giron de la Broye 2023 à Hermenches
- 2) prend note que le prêt sera financé par la trésorerie communale
- 3) prend note que, au 31 décembre 2022, une créance envers la société du Giron de la Broye 2023 figurera au bilan dans le chapitre 915
- 4) prend note que le prêt sera remboursé dans sa totalité au 31 juillet 2023

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale